



Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Lasne Nature a 25 ans !

C'est l'âge de tous les possibles : jeunesse et maturité se conjuguent pour lui donner la force de mener des actions efficaces et de porter des idées novatrices.

Ses membres actuels sont fiers du chemin parcouru, et souhaitent rendre hommage à ceux qui l'ont créée et l'ont fait évoluer pendant un quart de siècle.

En 1990, quelques amoureux de la nature sont à l'origine du mouvement : **Françoise Bortels, Françoise Tobie, Dominique Meert, Yves Delain, Didier Geluck, Michel Scheys, Alain Charlier, Gérard Vinx**, et quelques autres ont uni leurs efforts pour fonder et structurer une nouvelle association.

Jetons un regard historique sur les premières années et les principales actions de nos « Anciens ».

En mars 1990 : « *des habitants de Lasne, inquiets de la dégradation de leur qualité de vie, ont fondé une association de fait qu'ils ont baptisée Lasne Environnement* ». En mai 1990, les Lasnois reçoivent une toute première invitation, leur proposant de célébrer la « Journée de l'eau ». Suite au succès de cette initiative, l'association se constitue alors en ASBL et adopte le nouveau nom de « Lasne Nature ».

Les statuts sont publiés en septembre 1990, ils précisent que l'association a pour but la défense de la nature et la protection du caractère semi-rural de Lasne.

Farouchement attachée à son indépendance politique, l'association a toujours voulu rester tout à fait libre de s'exprimer, aussi bien vis-à-vis du pouvoir communal que de l'opposition : « *Cela nous permet de féliciter les autorités lorsqu'elles prennent une initiative heureuse et de les critiquer quand nous pensons qu'elles font fausse route.* »

La première opération de nettoyage intitulée « Commune Propre » date de septembre 1990. Le célèbre dessin du Chat qui y reste associé est publié dans le « Bulletin » et marque le début d'une série ininterrompue de publications trimestrielles distribuées gratuitement dans toute la commune.

Pour se répartir le travail, les membres créent déjà des cellules spécialisées : Urbanisme, Mobilité, Sentiers et promenades, Eau et pollutions diverses...

Dès le début, la cellule Urbanisme

s'intéresse à la protection du patrimoine et les intéressantes chroniques de **Françoise Bortels** nous font découvrir à petits pas les richesses historiques du Lasne d'autrefois.

(suite page 2)

**Lasne Nature fête ses 25 ans
et vous convie à la représentation de**

Paysannes

théâtre & chansons

Spectacle inspiré par les récits de vie de femmes dans le milieu rural
Une coproduction de la Compagnie Buissonnière et Alvéole Théâtre

Vendredi 23 octobre 2015 à 20h00
Centre Sportif et Culturel de Maransart - Rue de Colinnet, 11 à 1380 Lasne

Prix des places : 5 € pour les membres de Lasne Nature, 10 € pour les non-membres.
Places limitées, réservation souhaitée par virement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl, avec mention «théâtre» + le nombre de places souhaitées. Infos au 02 633 21 99.

éditeur responsable : Willy Calleeuw, 12 rue du Mouton à 1380 Lasne



Lasne Nature a 25 ans !

(suite de la page 1)

À la question « *les briques vont-elles chasser la nature ?* », l'association répond résolument NON et mettra tout en œuvre pour préserver le caractère champêtre de la commune et assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions dans le paysage.

Tout d'abord mise en place par **Anne Marchand**, la cellule « Urbanisme » a ensuite été longtemps animée avec passion et pugnacité par **Fernand Debreyne**. Parcourant sans relâche les routes et les chemins, il a traqué tous les projets immobiliers risquant de porter atteinte aux paysages et au caractère semi-rural de la commune. Ses vigoureuses prises de position « *Trop, c'est Trop ! Nous allons en Conseil d'État* » lui permettent de remporter de mémorables victoires.

Le sauvetage des batraciens a commencé à émouvoir les Lasnois en mars 1991, et les premières actions sont entreprises par **Johanna Leupen**, avec le soutien de la Société Herpétologique Rainne. Elle établit le premier calendrier des jours de ramassage. On sait à quel point cette campagne a été développée par la suite...

C'est aussi en 1991 que sont enregistrés de nombreux témoignages

AU SOMMAIRE

Lasne Nature a 25 ans !	1-2-3
Chemins et sentiers : la prescription extinctive est-elle définitivement révoquée ?	4-5
Venez fêter nos 25 ans le 23 octobre 2015	5
Nouvelles fraîches de la Photothèque de la Réserve du Ru Milhoux	5
Nouveau ponton	5
Les tiques attaquent !	6
Petite graine... deviendra peut-être grand arbre....	7
Les sentiers de Lasne (13)	8
Nos promenades	8
Regardons nos Batraciens	9
Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature	9
Miel	9
La boutique de Lasne Nature	10
Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Mots croisés	11
La nature de septembre à novembre	12

AU SECOURS DE NOS SENTIERS

Le sentier 62 dit « du Trou du Diable », ce merveilleux chemin qui traverse le Bois de Paris, longe le lotissement du Bois du Graffier pour aboutir au chemin des Hochuqueux en direction du Bois de Couture est un nouveau accessible aux piétons, cavaliers et cyclistes mais NON AUX MOTOS grâce à une réalisation expérimentale des ouvriers communaux. La pétition de mai 1990 a donc heureusement abouti.

Le sentier n°71 dit « du Moyeur », ce fameux long sentier qui permettait de rejoindre l'église d'Ohaia à la forêt de Soignes (à Gaillemards) fait couler beaucoup d'encre mais aussi de salive sueur le 7 avril une trentaine de volontaires de l'A.D.S. et de LASNE NATURE ramassent dans un état impeccable l'assiette d'une partie du sentier 71 au départ du chemin de Bas Ranabock jusqu'à son croisement avec le sentier n° 73 dit du "Gouland d'eau". Ceci afin d'éviter que les promeneurs ne choisissent de contourner les difficultés

(dé nivelation du sol, branches) en marchant dans le champ adjacent. Hélas, « ON » (qui ??) ne l'entendait pas ainsi et le sentier se retrouve fermé par un fil de fer barbelé.

Le sentier n°73 dit du "Gouland d'eau" (dans sa portion qui joint à travers champ la rue Bois Magonette au sentier du Moyeur) a vu son pont béant (enjamant le Ry) qui avait systématiquement disparu, remis en place par des ouvriers communaux.

Jusqu'à quand ces fermetures abusives? Jusqu'à ce que la police communale y mette un terme. En effet, l'article 12 du règlement provincial concernant la surveillance et la police des chemins vicinaux états, entre autres, que "si la libre circulation est entravée, les autorités communales doivent rétablir immédiatement les lieux dans leur état primitif".

En effet, le droit de passage sur les chemins et sentiers figurant toujours à l'Atlas Communal et n'ayant pas fait l'objet d'une suppression légale est un droit public.

Attention cependant, ce droit n'exclut pas certaines obligations qui relèvent d'ailleurs du bon sens et du savoir vivre: pensez aux cultures qui longent ou traversent les chemins ou sentiers et marchez en file indienne. Nos sentiers seront respectés par les fermiers et les riverains s'ils remarquent que nous respectons leur travail et leurs plantations. N'hésitez pas à réagir si vous observez des frelatistes ou des détruits qui ne tiennent pas les alignements: remettez-les "droit". Il y va de nos sentiers et de la bonne humeur de tous! Bonnes promenades!

Monique DEKKERS, présidente de l'ADSS (Association pour la Défense des Sentiers) Réunions ouvertes à tous, les 1er jeudi du mois à 20 heures au Centre Sportif de LASNE.

de Lasnois qui, encouragés par Lasne Nature, adoptent des comportements écologiques : tri sélectif, prairies mellifères dans les jardins, haies d'espèces caduques indigènes, citernes d'eau de pluie, nourrissage hivernal des oiseaux...

Mais déjà à cette époque, Lasne Nature est obligée de relayer de nombreuses plaintes pour excès de vitesse, parking sur les trottoirs, utilisation des chemins par les motos et les jeeps... Les rédacteurs du bulletin dénoncent avec humour les pétarades infernales de « *ceux qui s'éclatent avec un moteur sous les fesses* ».

L'« Association pour la défense des sentiers » de **Monique Dekkers** rejoint Lasne Nature début 1992 afin d'unir ses moyens d'action à ceux de la cellule « Sentiers », jusqu'alors animée par **Paul Lecharlier**. Rejoint plus tard par **Jean-Marie Debatty** et **Jacques Colard**, ce groupe devient vite l'un des plus actifs, procédant systématiquement au recensement des sentiers, participant au balisage des promenades et posant les jalons des « topoguides » qui connaîtront tant de succès par la suite.

Organisatrice de « Promenades », **Marie-Madeleine Charlier** décrit avec enthousiasme la beauté des plantes sauvages et encourage les Lasnois à favoriser la biodiversité naturelle dans leurs jardins. **Dominique Meert** se joint à elle pour évoquer le charme spécifique des paysages lasnois.

La première publication d'une « carte des chemins et sentiers de Lasne » en 1995 rencontre un vif succès et elle sera suivie de plusieurs mises à jour. Le très beau livre « Lasne et ses balades » tiré à 2000 exemplaires en 1996 a lui aussi été plusieurs fois réédité. Aujourd'hui, ce sont la carte IGN « 210 km de promenades balisées » et les deux topoguides de promenades qui sont encore fortement demandés.

Une étape importante dans l'histoire de l'association fut l'acquisition d'une réserve naturelle. Il s'agit d'une zone de marais et de bois, d'une superficie de 3 ha 56, traversée par un petit cours d'eau : le Ru Milhoux. En 1992, Lasne Nature lance une souscription publique pour l'achat de cette parcelle d'intérêt biologique. En quelques mois, près de 5 000 parts sont souscrites par des habitants de la commune et des communes voisines. La réserve est inaugurée le 12 septembre 1992 et elle fait depuis lors l'objet d'un entretien vigilant par une équipe de fidèles bénévoles.

Éric de Mevius en fut le premier conservateur. Cette mission a été reprise par **Erik Séverin** qui a assuré la gestion de la réserve jusqu'en 2013, avec compétence et enthousiasme. Participant aussi à la rédaction du bulletin, Erik nous a régulièrement fait partager, à travers de passionnants articles, ses larges connaissances dans les différents domaines de l'écologie.

AU SECOURS

GRENOUILLES & CRAPAUDS

A la fin des froids, ils vont entreprendre leur migration. Ils vont être écrasés - comme chaque année - sur nos routes. Or ces animaux sont extrêmement utiles, contribuent à l'équilibre biologique de nos contrées ... et font un travail beaucoup plus efficace que les insecticides.

Nous pouvons en sauver un grand nombre si pendant quelques jours, au bon moment, nous sommes nombreux à agir.

Il existe plusieurs moyens d'action ... dont le choix dépendra du nombre de volontaires disponibles.

Si vous êtes prêts à consacrer quelques heures à cette tâche, téléphonez-nous, dites-nous si nous pouvons compter sur vous.

Avec des spécialistes, nous mettrons au point des plans d'action et vous proposerons, le moment venu, une réunion de concertation.

Ecrivez et téléphonez à

Françoise TOBIE route de l'Etat, 294 tél. 633 35 03 - Didier GELUCK rue de Fichermont 3 tél. 633 30 24



Lasne Nature a 25 ans !

À la même époque, **Alain Charlier**, en tant que responsable de la cellule « Eau et pollutions », a participé aux réunions du Contrat de rivière « Dyle Géenne », pour la Lasne et le Smohain. Ce projet a pour objectifs de repérer les pollutions et d'améliorer la qualité des eaux.

Les problèmes de mobilité sont analysés par **Jean-Pierre Haak**, les limites et inconvénients du « tout à la voiture » sont dénoncés, et de nombreuses propositions sont émises pour favoriser la mobilité douce.

C'est à **Françoise Tobie** qu'il revient d'avoir assuré les premiers contacts avec les écoles, assurant de nombreuses animations pour les plus jeunes. Son

mémoire pour l'obtention du titre de guide nature, « La vallée du Smohain, un site à protéger » est une analyse détaillée de la faune et la flore de cette pittoresque vallée.

Depuis 2003, l'association dispose d'un site internet très agréable à parcourir et régulièrement enrichi pour maintenir une haute qualité de l'information (1). On peut y consulter tous les bulletins parus depuis 1990. Plus récemment, le site s'est doté d'une photothèque destinée à illustrer la biodiversité de la Réserve du Ru Milhoux. Elle permet de parcourir en images les richesses de la zone naturelle et recense déjà plus de 216 espèces animales et végétales.

La même année apparaît une nouvelle activité : la récolte de semences de plantes et fleurs sauvages, leur séchage et leur tri, dans le but de faire découvrir des variétés trop souvent oubliées. Elle rencontre un énorme succès et se développe rapidement pour aboutir à la création d'une nouvelle cellule « Plantes et semences » qui voit le jour au printemps 2007.

Le 18 mai 2011, les membres apprennent avec tristesse le décès de **Didier Geluck**, l'un des pères fondateurs de l'association. Secrétaire et responsable du bulletin trimestriel, il en a été le rédacteur pendant de longues années. Un hommage lui est rendu dans le bulletin n° 87 : « *Nous n'oublierons pas son franc-parler, son humour parfois sarcastique, son engagement, mais aussi sa plume qui s'exprimait aussi bien par le dessin que par l'écriture.* »

Il serait évidemment difficile de citer toutes les personnes qui ont participé aux activités de l'association pendant ce quart de siècle. Mentionnons simplement que la présidence a été confiée successivement à **Yves Delain**, **Yves Limage** et **Jean-Marie Debatty** jusqu'à l'année 2000.

Les différentes cellules sont désormais animées par de nouveaux spécialistes qui ont repris avec passion les tâches exercées par leurs prédécesseurs. Résolution tournée vers l'avenir, l'association peut compter sur de nouvelles équipes dynamiques et compétentes. Elle ne cesse de se développer et de se poser de nouveaux défis.

Tout récemment, en septembre 2014, grâce à un généreux donateur, Lasne Nature a acquis une 2e réserve naturelle située dans la vallée de la Lasne : Le Bois de l'Épine.

La présence d'un stand tenu par des bénévoles lors des principales manifestations organisées dans la commune permet de maintenir le contact avec un large public.

Soutenue par l'intérêt que lui portent les 600 familles de membres cotisants, elle continue à défendre les principes de ses fondateurs et à œuvrer pour la protection de la nature et de l'environnement.

Petite association devenue grande, Lasne Nature s'est révélée au fil du temps un acteur apprécié de la vie communale.

Denise Morissens

(1) www.lasne-nature.be

LASNE NATURE
BULLETIN TRIMESTRIEL PUBLIE PAR L'ASBL "LASNE NATURE" • RUE D'OTTIGNIES 6 • 1380 LASNE
TELEPHONES: 633 38 16 - 633 30 24 • BANQUE: 001-2326233-55 DE LASNE NATURE ASBL
MARS - AVRIL - MAI 1992 • N° 9 • Editeur responsable: Y. DELAIN - 11 rue de Ceroux - 1380 Lasne

NOTRE PREMIERE RESERVE NATURELLE
Nous lançons aujourd'hui un appel à la collaboration de tous les Lasnois pour l'achat d'une réserve naturelle. Vous trouverez en annexe toutes les informations au sujet de cette opération. Ci-dessous et en pages 4 et 5 nous vous disons pourquoi il faut préserver cette richesse et comment répondre nombreux et généreusement à cet appel.

POURQUOI, UNE RESERVE NATURELLE ?
Le but de la création d'une réserve naturelle est de pouvoir protéger une zone d'intérêt biologique contre les dégradations dues aux activités humaines.
Les agressions que subit un milieu peuvent avoir différentes origines et présenter des conséquences multiples car les pollutions ne se limitent pas uniquement aux points de dépôt des déchets.
Exemple: pollution de l'eau, déversements divers, déversement d'engrais, pesticides, constructions, etc...
La préservation d'une zone permet d'éviter la dégradation de la faune et de la flore propre à ce milieu naturel.
Mais il ne suffit pas de déclarer un terrain "réserve naturelle", il faut y mener deux types de gestion:

1- GESTION INTERNE:
Celle-ci reprend toutes les actions et mesures spécifiques au périmètre de la réserve.

2- GESTION EXTERNE:
Celle qui protège l'environnement, évite les pollutions, les dommages qui proviennent de l'extérieur de la réserve et qui peuvent l'influencer négativement.
La gestion d'une réserve implique la tenue de données sur cycle de mobilisation. Un effort, sous notre climat et notre latitude, le stade final de mobilisation est la forêt. Par rapport à

d'autres milieux que la forêt (marais, prairies humides, pelouses calcicoles...), la richesse fauniste tant au niveau fonge que flore est plus importante, ou plus rare.
Quel est le bénéfice, l'intérêt, la raison de sauver la nature ?
Il existe plusieurs réponses à cette question.

LA RENTABILITE
Lorsque son équilibre est encore intact, la nature nous rend des services gratuits et utiles.
L'homme utilise les pesticides (coût financier élevé, effets secondaires néfastes à l'ensemble de l'environnement) pour essayer l'exploitation démographique des terres et végétaux. Ces problèmes démographiques sont les conséquences de l'immigration par l'homme des pesticides. Hors quand l'équilibre des écosystèmes est atteint

(suite page 4)

AGENDA
MARS 1992
JEUDI 3 20 heures. Réunion du groupe de DEFENSE DES BENTERS de LASNE NATURE au Centre sportif de Marmonat.
VENDREDI 20 20 heures. PROMENADE NOCTURNE à la découverte des espèces nocturnes avec la conductrice de l'équipe "ORNY", ornithologue. Rencontre avec Patrick de l'association pour l'AVOIRIERS, MAKANSARE. Possibilité par vos propres moyens, buses et boissons rafraîchissantes.
JEUDI 26 20 heures. Réunion de LASNE NATURE au Centre sportif de Marmonat.
SAMEDI 28 jusqu'à dimanche 5 avril, à BRAINS-CAILLON - SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
AVRIL 1992
JEUDI 2 20 heures. Réunion du groupe de DEFENSE DES BENTERS de LASNE NATURE au Centre sportif de Lasne.
DIMANCHE 5 CÉLÈBRE le 50 ANNAIRE DE L'ENVIRONNEMENT à l'école de l'Alfred. Participation de LASNE NATURE.
DIMANCHE 19 PROMENADE AVEC LASNE NATURE, PARCHIRIE de 10 h à 12 h 30. Départ à 10 h 30 de la gare de Centre sportif de Marmonat qui sera la journée sans centre de ralliement et de exploitation (bulletin, bulletin). Aide de plusieurs membres de Lasne Nature au service d'écologie au 830-2349.
DIMANCHE 26 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA TERRE. À l'école de PLANCHON. Organisation: Grand écologie et Lasne Nature. Voir agenda en programme à l'intérieur du bulletin. Aide possible. Inscription au 830-10-06.
JEUDI 29 20 heures. Réunion de LASNE NATURE au Centre sportif de Marmonat.
MAI 1992
SAMEDI 2 et DIMANCHE 3 FOIRE DES JARDINS. De 10 à 18 heures, exposition, vente, échanges de plantes, cultures et autres dans le parc de l'école de l'Alfred. Départ à 10 h 30 de la gare de l'Alfred. À l'école de l'Alfred.
JEUDI 7 20 heures. Réunion du groupe de DEFENSE DES BENTERS de LASNE NATURE au Centre sportif de Lasne.
DIMANCHE 16 Journée de nettoyage du centre et de l'école de Lasne. Départ à 9 h 30 au bus de l'école. Participants de la place Communale d'Alfred.
DIMANCHE 17 Promenade au lac de Grand et cette de l'école de l'Alfred et de la Fontaine. Départ à 9 h 30 du parking de l'école de l'Alfred.
JEUDI 21 20 heures. EXCEPTONNELLE LÉBRET avant-dernier jeudi du mois de janvier, le 25, dans un lieu secret. Réunion de LASNE NATURE au Centre sportif de Marmonat.
C'est que, depuis le temps où mon cher papa dénichait ce coin qui devait me rendre vie après une recherche scrupuleuse, depuis tout ce temps, au cours duquel, ainsi se sont forgés des souvenirs et quelques amitiés, je me suis profondément attachée à ce lieu.
Fy ai tout appris des cycles de la nature, y compris l'équilibre et la beauté et aussi le goût du rire, des coiffures et des fleurs piquées aux fenêtres pimpantes de nos

(suite page 6)

LE BILAN DE

"Je suis inter-salable quand il est question de NATURE"
"Vous me rentriez 20 lignes" me dit un téléphone une irrisible voix de lasne !
"Où, m'sieur !" — Même que j'en écris bien 80 ou 9000 si vous le voulez, en noir et blanc et même en couleurs. Je suis inter-salable quand il est question de "NATURE".
C'est que, depuis le temps où mon cher papa dénichait ce coin qui devait me rendre vie après une recherche scrupuleuse, depuis tout ce temps, au cours duquel, ainsi se sont forgés des souvenirs et quelques amitiés, je me suis profondément attachée à ce lieu.
Fy ai tout appris des cycles de la nature, y compris l'équilibre et la beauté et aussi le goût du rire, des coiffures et des fleurs piquées aux fenêtres pimpantes de nos

(suite page 6)

SOMMAIRE
Notre première réserve naturelle 4
Le bilan de Françoise Tobie 6
Le contrat de rivière 7
Dossier des Benters 8
Benters d'Alfred 9
Célebre le 50ème anniversaire 10
Avez-vous remarqué que c'est comme ça ? 11
Benters de Lasne Nature 12
A propos des autres réserves 13
Notre carte des réserves 14
Qui gère la Réserve ? 15
Le contrat de rivière de la Région 16
Le contrat de rivière de la Région 17
Le contrat de rivière de la Région 18
Le contrat de rivière de la Région 19
Le contrat de rivière de la Région 20
Le contrat de rivière de la Région 21
Le contrat de rivière de la Région 22
Le contrat de rivière de la Région 23
Le contrat de rivière de la Région 24
Le contrat de rivière de la Région 25
Le contrat de rivière de la Région 26
Le contrat de rivière de la Région 27
Le contrat de rivière de la Région 28
Le contrat de rivière de la Région 29
Le contrat de rivière de la Région 30
Le contrat de rivière de la Région 31
Le contrat de rivière de la Région 32
Le contrat de rivière de la Région 33
Le contrat de rivière de la Région 34
Le contrat de rivière de la Région 35
Le contrat de rivière de la Région 36
Le contrat de rivière de la Région 37
Le contrat de rivière de la Région 38
Le contrat de rivière de la Région 39
Le contrat de rivière de la Région 40
Le contrat de rivière de la Région 41
Le contrat de rivière de la Région 42
Le contrat de rivière de la Région 43
Le contrat de rivière de la Région 44
Le contrat de rivière de la Région 45
Le contrat de rivière de la Région 46
Le contrat de rivière de la Région 47
Le contrat de rivière de la Région 48
Le contrat de rivière de la Région 49
Le contrat de rivière de la Région 50
Le contrat de rivière de la Région 51
Le contrat de rivière de la Région 52
Le contrat de rivière de la Région 53
Le contrat de rivière de la Région 54
Le contrat de rivière de la Région 55
Le contrat de rivière de la Région 56
Le contrat de rivière de la Région 57
Le contrat de rivière de la Région 58
Le contrat de rivière de la Région 59
Le contrat de rivière de la Région 60
Le contrat de rivière de la Région 61
Le contrat de rivière de la Région 62
Le contrat de rivière de la Région 63
Le contrat de rivière de la Région 64
Le contrat de rivière de la Région 65
Le contrat de rivière de la Région 66
Le contrat de rivière de la Région 67
Le contrat de rivière de la Région 68
Le contrat de rivière de la Région 69
Le contrat de rivière de la Région 70
Le contrat de rivière de la Région 71
Le contrat de rivière de la Région 72
Le contrat de rivière de la Région 73
Le contrat de rivière de la Région 74
Le contrat de rivière de la Région 75
Le contrat de rivière de la Région 76
Le contrat de rivière de la Région 77
Le contrat de rivière de la Région 78
Le contrat de rivière de la Région 79
Le contrat de rivière de la Région 80
Le contrat de rivière de la Région 81
Le contrat de rivière de la Région 82
Le contrat de rivière de la Région 83
Le contrat de rivière de la Région 84
Le contrat de rivière de la Région 85
Le contrat de rivière de la Région 86
Le contrat de rivière de la Région 87
Le contrat de rivière de la Région 88
Le contrat de rivière de la Région 89
Le contrat de rivière de la Région 90
Le contrat de rivière de la Région 91
Le contrat de rivière de la Région 92
Le contrat de rivière de la Région 93
Le contrat de rivière de la Région 94
Le contrat de rivière de la Région 95
Le contrat de rivière de la Région 96
Le contrat de rivière de la Région 97
Le contrat de rivière de la Région 98
Le contrat de rivière de la Région 99
Le contrat de rivière de la Région 100



Chemins et sentiers : la prescription extinctive est-elle défi

La prescription extinctive trentenaire a longtemps été une pomme de discorde entre les défenseurs des chemins et sentiers publics et les représentants des grands propriétaires et du monde agricole. Le nouveau décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale l'a définitivement supprimée (Art. 30). Cependant il subsiste un flou concernant les situations passées. Suite à un récent arrêt de la Justice de Paix du canton de Dinant concernant de nombreux chemins et sentiers à Dréhance, une nouvelle jurisprudence a peut-être mis un point final au chapitre.

La Loi Vicinale du 10 avril 1841

Pour rappel, l'article 12 de l'ancienne Loi Vicinale du 10 avril 1841 stipulait que « Les chemins vicinaux, tels qu'ils sont reconnus et maintenus par les plans généraux d'alignement et de délimitation, sont imprescriptibles aussi longtemps qu'ils servent à l'usage public ». Ce qui signifiait alors que si une voirie publique n'était pas utilisée pendant une période de trente ans, elle pouvait être déclassée et ensuite vendue.

Inversion de la charge de la preuve

Durant des décennies, il était admis que c'était celui qui voulait préserver la voirie qui devait en prouver l'usage. Mais la Cour de Cassation, dans l'arrêt N° 9.551 du 13 janvier 1994, a donné à l'exception contenue dans l'article 12 de la loi de 1841 l'acception la plus étroite possible. Elle décida qu'un tiers pouvait acquérir un chemin vicinal par prescription trentenaire à condition de prouver l'absence de tout passage du public sur cette voie pendant cette période.

Ainsi, pour la Cour de Cassation, le chemin ou le sentier vicinal restait à usage public et était dès lors imprescriptible, même si les citoyens n'y passent qu'occasionnellement et que son passage ne laisse pas de traces. Ce n'était donc plus à l'usager de prouver l'usage, mais à celui qui voulait prescrire la voirie d'en prouver le non-usage. Autant dire que cela était quasi impossible sauf à constater la construction d'un vieux bâtiment sur l'assiette de la voirie, ce qui avait pour effet d'ôter le moindre doute à ce sujet.

Le décret du 3 juin 2011

Début 2011, et suite à l'action des défenseurs et usagers des chemins et sentiers publics, et avec le soutien des quatre partis traditionnels, une proposition de modification de l'article 12 de la Loi Vicinale de 1841 est proposée au Gouvernement Wallon.

Après plusieurs consultations et auditions parlementaires, celui-ci soumet un premier décret au Parlement Wallon qui l'adopte le 3 juin 2011.

Celui-ci comportait trois dispositions :

- supprimer les mots « aussi longtemps qu'ils servent à l'usage public » de l'article 12 de la Loi Vicinale du 10 avril 1841, entraînant ainsi la fin de la prescription extinctive trentenaire ;

- actualiser les atlas communaux selon les modalités fixées par le Gouvernement en concertation avec l'ensemble des administrations et acteurs concernés ;

- l'entrée en vigueur du décret fixée au 1er septembre 2012.

Le décret du 6 février 2014

Le décret du 3 juin 2011 n'était qu'un avant-goût de ce qui allait suivre, puisque le nouveau décret relatif à la voirie communale a été adopté le 6



février 2014 et est entré en application le 1er avril. Ce décret a tout simplement remplacé la Loi Vicinale du 10 avril 1841 et fusionné les deux régimes qui prévalaient : les voiries vicinales et les voiries innomées.

L'article 30 de ce nouveau décret maintient et consacre la suppression de la prescription extinctive trentenaire : « Les voiries communales ne peuvent pas être supprimées par prescription ». Le principe est donc définitivement acquis et irrévocable.

Effet rétroactif ?

Quelle est la portée de l'article 30 dans le temps ? Les prescriptions supposées datant d'avant le décret sont-elles aussi concernées ou bien sont-elles encore jugées selon l'ancienne législation ?

Par exemple, un chemin dont il est

prouvé qu'il n'a pas été utilisé de 1970 à 2000, peut-il encore être prescrit malgré le nouveau décret ? La réponse était loin d'être évidente et les uns et les autres attendaient probablement le résultat d'un premier jugement en la matière pour y voir plus clair.

Pour les tenants du maintien de la prescription, elle doit continuer à s'appliquer aux situations révolues car dès lors qu'un propriétaire l'invoquerait, il ferait naître des « droits de propriété » de facto au jour de la citation introductive d'instance auprès de la Justice de Paix. Selon eux, ces droits de propriété supposés préexistaient et l'action en justice ne serait que la manière de les acter. La suppression de la prescription trentenaire extinctive appliquée aux situations préalables à l'entrée en vigueur du nouveau décret du 6 février 2014 (et même du décret du 3 juin 2011) aurait donc pour conséquence de priver les propriétaires supposés de ces voiries de leurs droits et indemnités.

À l'inverse, les défenseurs des chemins et sentiers publics considèrent qu'une voirie est prescrite seulement lorsqu'elle a fait l'objet d'un jugement le constatant, pas avant.

L'arrêt qui tranche

Le 15 avril 2015, le jugement tant attendu a finalement eu lieu dans le cadre de l'affaire des chemins de Dréhance (Dinant) opposant, durant quatre ans, trois grandes familles de propriétaires locaux contre l'association Itinéraires Wallonie et concernant pas moins de 11 kilomètres de voiries communales.

La juge de Paix a donné raison aux défenseurs des chemins et sentiers et confirmé la thèse selon laquelle le nouveau décret s'applique aussi à toutes les affaires introduites avant son entrée en vigueur et où les conclusions de synthèse n'ont pas été fournies.

Pour elle, l'article 30 du nouveau décret ne peut être enfreint par un constat de non-usage puisque :

- il n'existe plus qu'un seul régime de voirie fusionnant les voiries vicinales et les voiries innomées (Art. 2 – 1° du nouveau décret) ;

- l'ensemble des voiries de l'atlas a été versé dans la voirie communale (Art. 91 du nouveau décret) ;

- l'article 30 du décret interdit de prescrire les voiries communales ;

- et le décret est une disposition d'ordre public qui s'impose à tous, et donc y compris le juge qui ne peut plus

nitivement révolue ?

décider s'il y a prescription ou non.

En d'autres termes, il n'est plus possible de plaider la prescription trentenaire extinctive pour les cas passés, présents et à venir ! Ce qui signifie que tous les chemins et sentiers présents à l'atlas et n'ayant pas fait l'objet d'un jugement sont toujours juridiquement existants, peu importe qu'ils soient utilisés ou non, visibles ou non, accessibles ou non.

Le seul moyen de supprimer une voirie communale est donc de passer par la voie administrative prévue au titre 3 du nouveau décret.

Suite et fin ?

On peut imaginer l'émoi de cette décision pour les propriétaires qui espéraient passer au bleu les chemins et sentiers « oubliés » sur leurs terrains. Tout comme la détresse des avocats spécialisés en la matière, littéralement interdits de plaidoiries à ce sujet.

Ces derniers ont, semble-t-il, décidé de réagir en contestant l'article 30 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale avec pour argument que ce dernier serait en opposition avec l'article 16 de la Constitution belge et l'article 1er du Premier Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

Conclusion

Même si un revirement de situation est toujours possible, il s'agit probablement d'un combat d'arrière-garde. L'enjeu véritable se situe dorénavant sur la manière dont se déroulera la grande opération d'actualisation des atlas vicinaux prévue au Titre 5 du nouveau décret. C'est à ce moment-là que le risque de voir disparaître des milliers de kilomètres de chemins et sentiers publics sera le plus élevé.

Certes, si cette actualisation n'a pas pour objectif de maintenir coûte que coûte le réseau communal de chemins et sentiers figé dans sa version de 1841, elle n'en restera pas moins et comme la philosophie du décret le précise, un moyen de préserver et renforcer un réseau communal de mobilité douce cohérent. Il sera donc extrêmement important d'adopter une méthodologie objective et participative dans l'intérêt de tous mais en n'excluant pas la possibilité de négocier des aménagements ou des échanges concertés dans les cas les plus litigieux.

Christophe Danaux, Directeur de Sentiers.be - 7 juillet 2015

Venez fêter nos 25 ans le 23 octobre 2015 prochain à 20 h, au Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinnet, 11 à Lasne

Au programme, un spectacle de théâtre et chansons inspiré par les récits de vie de femmes dans le milieu rural « Paysannes ».



L'histoire :

Le parcours condensé de femmes, à partir de plusieurs récits et d'interviews, émaillé de chansons. Trois personnages : l'une est wallonne, l'autre flamande et la troisième italienne. Un métissage à la belge.

L'argument :

Les comédiennes souhaitent favoriser de nouvelles relations dans le milieu rural, avec des femmes d'aujourd'hui, en se basant sur des témoignages du passé. La place des femmes, souvent conditionnée par la relation au travail, dévalorise parfois l'image de celles qui ne rentrent pas dans ce cadre purement économique. Les témoignages sur les liens qu'elles tissent dans les communautés villageoises peuvent-ils permettre un nouveau positionnement ?

Distribution :

Avec Bruna Bettiol, Aline Janssens et Laetitia Moncousin
Mise en scène Simon Fiasse
Régie et création lumières Robert Fastrès et Jean Lefort
Costumes Marie De Keyzer
Enquêtes et écriture Sophie Davin, Laetitia Moncousin et Bruna Bettiol
Une coproduction de la Compagnie Buissonnière et Alvéole Théâtre

Renseignements et réservations :
02 633 21 99

Prix des places : 5 € pour les membres de Lasne Nature, 10 € pour les non-membres. Places limitées. Réservation souhaitée par virement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature avec mention « théâtre » + le nombre de places souhaitées.

Nouvelles fraîches de la Photothèque de la Réserve du Ru Milhoux

Grâce au généreux soleil dont nous avons bénéficié en juin et en ce début juillet, il a été possible d'enrichir la photothèque de nombreuses nouvelles photos et espèces.

À la mi-juillet, on pouvait y recenser **538 photos et 216 espèces différentes**, tant animales que végétales.

Parmi celles-ci on dénombre :

- 71 espèces d'insectes
- 65 variétés de fleurs
- 25 espèces d'oiseaux
- 14 variétés d'arbres
- 14 variétés de champignons

Les plus grands progrès ont été enregistrés dans les catégories insectes et champignons pour lesquelles nous avons bénéficié de l'aide précieuse d'un groupe de mycologues de l'Association des Mycologues Francophones de Belgique.

Il reste bien sûr encore énormément d'espèces à recenser photographiquement et nous réitérons ici notre appel à tous les amateurs de nature et de photos (photo-ru-milhoux@lasne-nature.be). Rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste, mais que les photos doivent impérativement avoir été prises dans la Réserve.

Th. Rolin

Nouveau ponton

C'est en août dernier qu'une équipe de volontaires s'est attelée à la construction d'un ponton sur l'étang de la réserve du ru Milhoux. Le travail minutieusement préparé par Robert fut exécuté sous sa direction, par Thierry, Jean-Louis, Claude, Albéric, Philippe, Stéphane et Willy en moins de 2 jours.





Les tiques attaquent !

Les populations de tiques en Belgique augmentent. Au vu des différentes maladies dont elles sont vectrices, cela a un impact sur la santé publique. D'autant que nos connaissances restent limitées. Un vaste projet s'est donc mis en place afin de mieux cerner la problématique.

On dénombre presque 900 espèces de tiques dans le monde et sans doute une vingtaine en Belgique. Aucun recensement complet n'a été effectué, mais 14 espèces ont déjà été observées. Elles sont porteuses de nombreux agents pathogènes transmissibles à l'homme : borélioses (dont la maladie de Lyme), babésioses, rickettsioses, encéphalite à tique et bien d'autres. Parmi les espèces de tiques, *Ixodes ricinus* est la plus fréquente. Vecteur confirmé de nombreux agents pathogènes pour l'être humain et les animaux, elle est une des seules espèces belges qui attend son hôte à l'affût sur un support. Les autres tiques sont confinées aux lieux de nidification et terrier de leur hôte ou chassent activement mais dans des lieux précis.

Une tique opportuniste

est également la plus fréquente à mordre l'homme, bien qu'elle parasite un large spectre d'hôtes (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens...). Cette diversité d'hôtes augmente les rencontres d'organismes pathogènes et varie ses habitats. Elles survivent un mois sous l'eau, entrent en phase de dormance en-dessous de 5° mais se réveillent en quelques minutes au contact de la main.

Elle attend son hôte sur des herbes hautes, fougères, souches, mais également sur le tapis de feuilles mortes forestier, voire les haies et les jardins. On la rencontre dans toute la Belgique, avec une densité de parfois 20 individus par mètre carré. Cette espèce passe par les stades de larve, nymphe et adulte, et change d'hôte à chaque stade, après s'être nourri de son sang. Après le premier hôte, elle se laisse tomber, change de stade et cherche un nouvel hôte. Les humains se font mordre par tous les stades mais ce sont les nymphes qui ont le plus d'impact sur la santé publique, 10 % étant infectées par la maladie de Lyme. Elles sont de la taille d'une tête d'épingle et ont déjà mordu un rongeur, un oiseau, ou un mammifère lors du stade larvaire. Les humains peuvent également être mordus par les larves, porteuses d'autres organismes pathogènes. Si *Ixodes ricinus* est la plus fréquente sur l'homme, d'autres espèces, habituellement liées aux chiens et aux chats, aux petits rongeurs, aux chauves-souris ou aux pigeons et autres espèces d'oiseaux peuvent également le mordre mais moins fréquemment.

Des populations qui explosent

Les populations de tiques sont en nette augmentation en Belgique depuis au moins une vingtaine d'années. De nombreuses pistes sont évoquées pour expliquer cette augmentation, dont l'influence humaine sur les milieux ou l'explosion du grand gibier. Cette augmentation remonte à 20 ou 30 années dans certaines régions et est très récente dans d'autres. L'influence des tiques sur la faune sauvage est peu étudiée. Mais on a déjà constaté notamment une influence négative sur la santé des merles et des rouges-gorges et le taux de reproduction

des faisans. Dans certaines régions de Wallonie, le bétail est fort touché par les maladies liées, menant à la mort de plusieurs individus.

Au vu de l'impact sanitaire de l'explosion démographique des populations de tiques, une vaste enquête a été mise sur pied par une équipe de chercheurs afin de collecter un maximum de données auprès des personnes mordues. Sur base des premières réponses (2600 déjà), une carte de distribution du risque de morsure est proposée sur le site www.tekentiques.net. L'enquête vise également à améliorer les connaissances sanitaires des maladies liées aux nombreux agents pathogènes des tiques. Ainsi, par exemple, avec 20.000 cas estimés pour 2014, la maladie de Lyme est fréquente dans notre pays. Les symptômes de la maladie peuvent être très divers. 63 % des personnes malades présentent un érythème migrant et peuvent être identifiées et traitées rapidement

d'autisme et de syndrome d'Alzheimer qui se révèlent être des cas de boréliose de Lyme soignables par antibiotiques. Les maladies chroniques significativement plus fréquentes chez les personnes diagnostiquées pour la maladie de Lyme sont notamment : syndrome de fatigue chronique, intolérances alimentaires, fibromyalgie, burn out, problèmes oculaires chroniques, atteinte du système nerveux, maladie auto-immune non spécifique, trouble du déficit de l'attention (TDA).

La solution : éviter les problèmes !

En raison des risques importants liés aux morsures de tiques, la prévention consiste à éviter de se faire mordre. Enlever les tiques après morsure n'est pas suffisant. De nombreuses tiques passent inaperçues (morsures indolores, larves minuscules, endroits difficiles d'accès tels que cheveux, aisselles, aine, arrière du genou, dos, oreilles, nombril, entre les fesses et sur les parties génitales). De plus, une partie des maladies sont transmises quasi directement à la morsure et le taux d'infection atteint 45 % localement.

En zone à risque, afin d'éviter les morsures, plusieurs recommandations sont énoncées, notamment couvrir le corps avec chaussures fermées et pantalon dans les chaussettes, employer des répulsifs, enlever les vêtements extérieurs après la promenade et les laver à 60 degrés, vérifier l'ensemble du corps tout de suite car les tiques se déplacent sous les vêtements parfois plusieurs heures avant de mordre, vérifier l'ensemble du corps le lendemain matin.

Si vous êtes mordus, gardez à l'esprit que ce qui compte, c'est de ne pas faire régurgiter la tique, qui transmettrait alors les agents pathogènes. Il ne faut donc surtout pas presser sur son abdomen, ni employer des produits qui lui font lâcher prise mais qui la font aussi régurgiter (alcool, éther...). Il importe également de désinfecter soigneusement la plaie par après.

Vous trouverez plus de détails sur le site du projet : www.tekentiques.net. N'hésitez pas vous-même à participer à l'enquête. Ses résultats permettent déjà d'améliorer nos connaissances sur l'écologie des tiques et de mettre en place des outils à disposition du monde médical. Toute personne mordue est importante.

Article paru dans la revue éditée par Natagora et Sentiers.be Lettre d'info du 2 avril 2015.

L'auteur : Valérie Obsomer

Le Dr Valérie Obsomer est bioingénieur et docteur en sciences agronomiques spécialisée dans l'analyse des risques environnementaux. Elle a travaillé une quinzaine d'années dans l'épidémiologie, l'analyse spatiale et la cartographie des vecteurs (anophèles, tiques) et maladies transmises par des vecteurs (paludisme, filariose, kala azar, loase et récemment boréliose (Lyme)). Elle a travaillé au sein de projets internationaux pour les institutions suivantes : Université de Greenwich (GB), École de médecine tropicale de Liverpool (GB), Columbia University (New York USA), Commission Européenne (EU), Université Catholique de Louvain (UCL-LLN, BE) et Institut Prince Léopold de Médecine Tropicale (Anvers, BE) - www.tekentiques.net



par antibiotiques et guérir complètement (attention, sans traitement, la tache disparaît mais les bactéries se disséminent créant une infection systémique). Le diagnostic est plus difficile à poser dans 37 % des cas, lorsqu'il n'y a pas d'érythème et que la personne souffre malgré tout de la boréliose, ou si la personne souffre d'une des autres maladies transmises par les tiques dans notre pays : l'anaplasmose (forte fièvre), les rickettsies (fatigue chronique, fibromyalgie), la babésiose (suées nocturnes, manque de fer, urines foncées). Les symptômes peuvent être très invalidants avec attaques cardiaques, paralysie de la moitié du visage ou d'un membre, polyarthrite, et s'installer peu à peu au fil des années.

Un manque d'outils sanitaires

Un problème majeur est lié au manque d'efficacité des tests actuels de la boréliose, controversés pour leur manque de fiabilité. De plus, ils ne détectent que 3 à 5 des 7 espèces de boréliose présentes dans notre pays. Le monde médical reste divisé sur le sujet. Le standard international pour le diagnostic de la boréliose de Lyme est l'analyse des symptômes, avec des résultats de tests sanguins en complément d'information, mais pas comme base diagnostique. Une liste de symptômes est ainsi disponible sur le site du projet Tekentiques.

Les avancées dans le domaine des maladies transmises par les tiques offrent un espoir formidable à de nombreux malades chroniques. Plusieurs publications soulignent des confusions avec des cas de sclérose en plaques, des cas



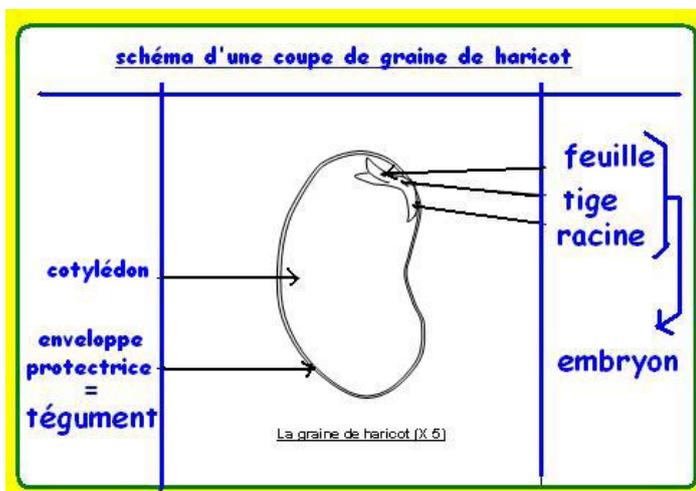
Petite graine... deviendra peut-être grand arbre....

Comme disait le Petit Prince, « Les baobabs avant de grandir ça commence par être petits ».

Les petites graines bien protégées dans le fruit contiennent trois parties, aussi importantes l'une que l'autre : l'embryon qui est l'ébauche de la future plante, les réserves sous forme de tissu nourricier (les cotylédons) qui seront utilisées par l'embryon dans la première phase de la germination — avant le démarrage de la photosynthèse — et le tégument qui forme l'enveloppe protectrice (schéma ci-dessous).



sont friandes des fruits du Gui (*photo ci-dessus*), elles en digèrent la pulpe et la graine est rejetée dans les fientes souvent déposées sur une branche où la graine pourra germer sur place.



Pour d'autres espèces les graines doivent avoir subi un froid intense (Renonculacées), ce qui leur donnera plus de chance de germer dans des conditions permettant le bon développement de la plantule après l'hiver plutôt qu'avant l'hiver.

Les graines vont-elles directement démarrer leur développement une fois dispersées et tombées sur le sol ?

Non, non ! La nature prend son temps ! Tant que la graine est enfermée dans le fruit, la germination est en effet inhibée par des hormones végétales. L'enfouissement de la graine à plus ou moins grande profondeur la protège des variations brusques du milieu et lui permet de subsister plus longtemps.

Cette période de latence s'appelle la **dormance** et permet aux plantes de s'adapter aux conditions imprévisibles de l'environnement. Une dormance plus longue laisse plus de temps pour la dispersion des graines, et donc de l'espèce. Pour que la graine germe, il faut que l'état de dormance soit levé : par une inhibition des hormones végétales, par une variation de température, de luminosité (ce qui permet à une graine de germer plus facilement quand les jours s'allongent), d'humidité (pour favoriser le gonflement par imbibition), de teneur en oxygène...

Les conditions précises de mise en route de la germination sont très variables selon les espèces. Pour certaines il faut que le fruit soit mangé et passe par le tube digestif d'un animal : les Grives

cotylédons au moment où elle germe.

La première réaction apparente est la sortie de la radicule bientôt suivie du développement de la tige feuillée. La première racine qui sort de la graine s'installe dans le sol dans le sens de la gravité, c'est-à-dire «pointe vers le bas», tandis que les premières petites feuilles souvent arrondies et épaisses (coléoptiles) s'orientent dans le sens opposé à la gravité (*photos pois, gland*).



Elles sont très différentes des futures feuilles de la plante : reconnaissez-vous un futur Hêtre, Charme ou Érable dans ces petites plantules ? (*photos Hêtre, Charme, Erable*)



la plante se nourrit de ses réserves (cotylédons, albumen). À la fin de la germination, les cotylédons ayant rempli leur rôle se flétrissent et laissent la place aux vraies feuilles qui prennent le relais pour alimenter la plante grâce à la photosynthèse.

La capacité de germination d'une graine (son pouvoir germinatif) peut varier de quelques jours à plusieurs siècles.

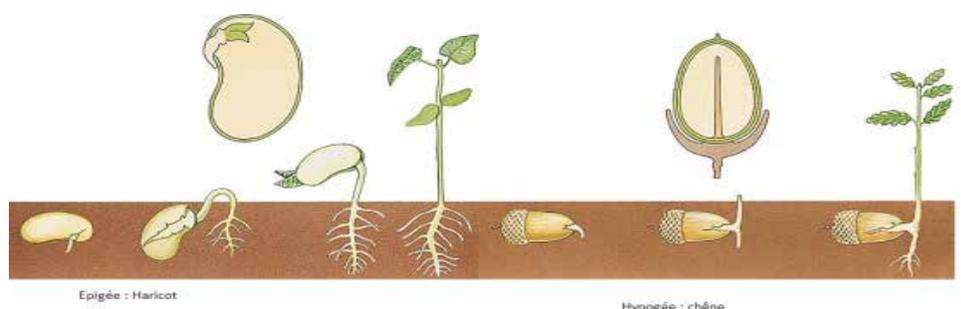
Chez le séquoia la germination est favorisée par la chaleur des incendies qui libèrent les graines.

Bref, la germination d'une graine est contrôlée par de nombreux facteurs et elle ne se déclenche que quand toutes les conditions seront satisfaites en même temps.

La germination peut alors débuter. Par l'hydratation, le tégument va craquer et les deux cotylédons vont s'écarter légèrement pour permettre à la radicule de sortir et de s'enfoncer dans le sol. Il y a deux types de germinations (*schéma ci-dessous*).

Dans la germination épigée (Haricot), les cotylédons sont entraînés par la tige et sortent à l'air libre. Dans la germination hypogée (Chêne) la graine enterrée dans le sol y reste enfouie avec ses

Marie Bronchart





Les chemins et sentiers de Lasne (13)

La cohabitation entre promeneurs et agriculteurs

En vous promenant sur nos sentiers, vous êtes certainement déjà passés près de ce genre de panneau



...ou encore près de ceux-ci installés récemment par le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) de Lasne



Pourquoi tout cela ?

Si elle est devenue un lieu de loisirs et de détente pour bon nombre d'entre nous, la campagne est avant tout le fruit du travail des agriculteurs de notre commune. Les travaux agricoles peuvent avoir un impact sur nos balades. Cela peut être positif (quoi de plus beau qu'un coucher de soleil sur un champ de lin en fleur !), comme

cela peut amener des désagréments occasionnels (bruit lancinant des moissonneuses par exemple). Comprendre et accepter les activités agricoles, voilà un moyen de partager notre environnement campagnard.

Un certain nombre de nos sentiers traversent des champs ou des prairies : empruntons-les en respectant scrupuleusement le travail de leurs agriculteurs.

Pour cela ne nous écartons pas des chemins, et, à la saison des cultures, **restons sur la trace** faite dans les champs sans l'élargir inutilement.



traversées, pour éviter qu'ils n'abiment des zones de culture, ou qu'ils n'effrayent les animaux (vaches ou chevaux), mais aussi la faune sauvage.

Cependant, pour que cette cohabitation se passe bien il faut aussi que les agriculteurs nous rendent la tâche plus facile en retraçant (comme c'est heureusement fait dans beaucoup de cas) le sentier dans leurs champs après les semailles. Cela évite aux promeneurs de « naviguer à vue »

dans les cultures et de créer de ce fait une trace inutilement large.



Nous partageons un même espace, pensons aux autres et tout se passera bien.

Philippe Dewael

Nos promenades

C'est par une belle matinée estivale que nous sommes partis à la découverte du sentier n°46 de Bousval.

Ce sentier, presque oublié, est en voie de réhabilitation par l'association des Amis de Bousval depuis plusieurs années. Il traverse le Bois de Sart des Dames, situé entre la route de Céroux et le nord du hameau du Sclage. Encore une belle découverte d'un parcours boisé pour bon nombre de participants. CLW



Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les habitations de Lasne. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

Regardons nos Batraciens

Les gastéropodes

Nos grenouilles et crapauds adultes ont quitté les étangs depuis avril et les jeunes de cette année depuis juillet. Suivons-les dans les bois où nous avons déjà vu, dans les bulletins de décembre et mars, qu'ils se nourrissent de cloportes, de mille-pattes et de vers de terre ; ils apprécient aussi les escargots et les limaces que nous allons découvrir maintenant.

La majorité des Mollusques vit dans l'eau et donc **escargots** et **limaces** qui sont devenus terrestres recherchent les milieux humides, fréquentés aussi par les Batraciens. Leur corps mou (= mollusque), sensible au froid et à la sécheresse est protégé par une coquille calcaire chez les escargots ; par temps sec, ils rentrent dans leur coquille qu'ils ferment d'une lamelle de mucus séché ; en hiver, cette lamelle est remplacée par une membrane plus épaisse imprégnée de calcaire. Chez les limaces la coquille s'est réduite au cours de l'évolution : on la retrouve sous la peau des petites limaces ou ramenée à quelques grains calcaires chez l'Arion, la grosse limace rouge (photo).



L'**escargot des bois** a une coquille jaune rayée de brun (photo). Il rampe sur un pied musculeux et la reptation est facilitée par la sécrétion d'un mucus; lorsqu'il se déplace on voit à l'avant deux tentacules portant les yeux, deux autres qui sont des organes tactiles et la bouche ventrale. Celle-ci contient une forte langue musculeuse munie de nombreuses petites dents agissant comme une râpe... escargots et limaces sont de redoutables herbivores ! Comme leur estomac est situé dans la partie dorsale du pied on les appelle, ainsi que les limaces, des Mollusques **Gastéropodes** (gastéro=estomac et pode=pied). Tous les autres organes sont dans le repli dorsal spiralé qui secrète aussi la coquille.

Escargots et limaces étant hermaphrodites (comme les vers de terre), ils s'accouplent entre mâles et échangent leurs spermatozoïdes. Au moment de la ponte, ils creusent le sol et déposent leurs œufs dans des trous qu'ils rebouchent ensuite ; après trois semaines de minuscules escargots munis d'une petite coquille spiralée sortent de terre.

Les limaces sont nombreuses et différent par leur taille et leur couleur (photo). Elles portent un bouclier

dorsal qui correspond à la spirale de l'escargot.



Limaces et escargots sont surtout actifs la nuit, par temps pluvieux et température chaude ; si l'hiver est doux beaucoup d'œufs survivent dans le sol ; ils préfèrent les sols calcaires et donc si votre jardin est un peu acide ou sableux vous en aurez moins !



Ils se nourrissent de plantes mais aussi de débris végétaux et animaux et jouent le rôle d'éboueurs tandis que leurs excréments enrichissent le sol. Ils participent à la chaîne alimentaire puisqu'ils sont mangés par les batraciens, par les grives musiciennes, les merles, les geais, les hérissons... Pensons-y et évitons de les empoisonner tous avec des « anti-limaces » !

N.M. Cellule Batraciens

Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature

Judi 26 novembre 2015 à 20 h, au Centre Sportif et Culturel de Maransart, 11 rue de Colinet à Lasne

À l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 2014-2015
2. Rapport financier de l'exercice 2014-2015
3. Décharge aux administrateurs
4. Perspectives et budget pour l'exercice 2015-2016
5. Divers

Ce texte tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale.

Seuls les membres effectifs, en ordre de cotisation, prennent part aux votes éventuels.

Les membres effectifs empêchés d'assister à l'assemblée peuvent donner procuration à un autre membre effectif en règle de cotisation (deux procurations au maximum).

L'Assemblée Générale est ouverte à tous.

M I E L

Le sentier du Mayeur (71 d'Ohain) reprofilé entre la route de La Marache et la ruelle Quimbin



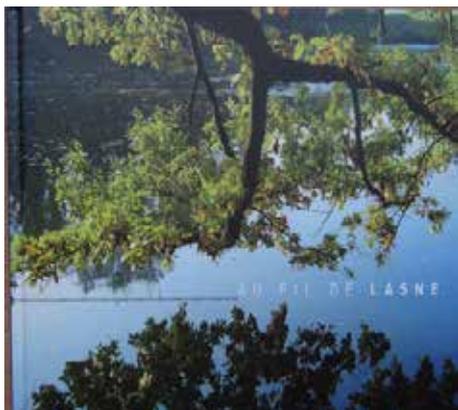


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

• «AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 3,85 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos nichoirs en bois

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

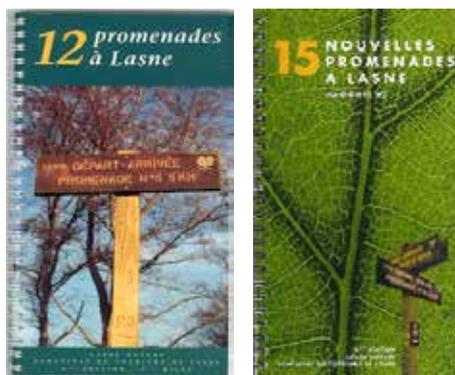
• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos cartes et guides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.



TOPO-GUIDE N° 1 «12 PROMENADES À LASNE»

• TOPO-GUIDE N° 2 «15 NOUVELLES PROMENADES»

Prix de chaque topo-guide : 9,50 € + frais d'expédition de 2,31 €. Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 3,85 €.



• CARTE IGN au 1/10000 «210 km DE PROMENADES À LASNE»

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,54 €.

• CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Carte reprenant tous les noms

des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,31 €.

• CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,77 €.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

• **SACHET DE SEMENCES**
le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,54 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



• RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,54 €.

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte
BE22 0012 6937 5847
de Lasne Nature à
1380 LASNE.



AGENDA

SEPTEMBRE 2015

- Dim 20 **Rallye de ferme en ferme du PCDN de Lasne** Informations au 02 634 05 83.
- Jeu 24 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.
- Sam 26 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

OCTOBRE 2015

- Ven 2 au Dim 4 **Jardins d'Aywiers** de 10 h à 18 h durant les 3 jours. Lasne Nature sera présente sur le site. Renseignements sur le site www.aywiers.be
- Sam 17 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 18 **Fête de la Pomme** de 9 h à 17 h sur la place de Céroux. Lasne Nature sera présente. Informations par téléphone 010 436 111.
- Dim 18 **Promenade** Départ à 14 h à la place de Céroux (stand de Lasne Nature). Durée estimée à 2 h. Infos 02 633 37 76

Ven 23

Pour ses 25 ans, Lasne Nature présente un spectacle divertissant émaillé de chansons, «Paysannes», au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Voir infos page 5.

Jeu 29

Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

NOVEMBRE 2015

Dim 8

Promenade trimestrielle Départ à 10 h de la place de Renival à Lasne. Durée estimée à 2 h. Infos 02 633 37 76.

Sam 14

Entretien de la Réserve du Bois de l'Épine Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, en face du 70 route de l'Etat. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Jeu 26

Assemblée générale de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

DECEMBRE 2015 (provisoire)

Sam 12

Entretien de la Réserve du Ru Milhoux Entre 9 h 30 et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS
BE31 **0012 3262 3355** de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE
POUR NOTRE BOUTIQUE
BE22 **0012 6937 5847** de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 102

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	E	L	P	H	I	N	I	U	M
2	R	O	U	L	E	B	O	U	L	E
3	A	S	I	A	G	O		L	E	D
4	G	I		N	I		D	E	M	I
5	E	N	A		R	A		S	A	C
6	O	E	U	V	E	E	S		S	A
7	N		R	E		R	I	F		M
8	N	E	O	N		A	L	E	S	E
9	E	T	R	A	N	G	E	R		N
10	R	E	E	L		E	X	A	C	T

GRILLE N° 103

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Actuellement, il est de plus en plus court. 2. Biotope fertile – Plante à spathe. 3. Dont on ne peut ou ne veut dire le nom. 4. Déchiffreras – État d'Asie. 5. Exprimas – Allongea. 6. Ver blanc – Enveloppe de mollusques. 7. Travaux de bûcheron. 8. 576 mètres – Oiseaux au plumage coloré – Chinoiserie. 9. Mammifère carnivore – Sport nautique. 10. Tailladais.

VERTICALEMENT

1. Grand champignon comestible. 2. Prodiguée par un secouriste en cas d'urgence. 3. N'est plus utilisé en médecine – Début de cantique. 4. Mets libanais – Industriel indien. 5. Proches de la fin – Fait l'éléphant. 6. Ancien Irlandais. 7. Glaciaires, elles fondent malheureusement. 8. Aigües, elles entraînent la mort – Note. 9. Symbole d'une terre rare – Partie de cheval – Plante parasite. 10. Odeurs.



La nature de septembre à novembre

Septembre, le mois des champignons ?



Comment ne pas s'émerveiller devant la diversité des formes et des couleurs de ces êtres discrets. Entonnoirs abricot des chanterelles, boules blanches des vesses-de-loup, parapluies bruns des lépiotes. Les bolets et pleurotes pointent leurs chapeaux dans un camaïeu ocre et acajou, tandis que l'amanite tue-mouche arbore un rouge vif ponctué de blanc. Si on se prend à rêver d'une fricassée, soyons prudents car plusieurs espèces sont vénéneuses, et certaines mortelles.

Hirondelles prêtes pour le grand voyage



En septembre, les hirondelles chassent les insectes afin de constituer les réserves grasses nécessaires pour affronter les milliers de kilomètres vers les lieux d'hivernage africains. Le soir, les hirondelles se rassemblent en dortoir : les hirondelles de fenêtre dans les arbres, les hirondelles rustiques à proximité des étangs. En journée, on peut les voir en groupe sur les fils électriques. Notez que les ornithologues constatent que les hirondelles partent de plus en plus tard vers l'Afrique.

Le chant du Pouillot fitis

Début octobre, les derniers **Pouillots fitis** (*Phylloscopus trochilus*) se font entendre avant de migrer vers le sud. Cet oiseau aux mœurs discrètes, avec un plumage aux couleurs ternes, n'est pas facile à observer. Parfois il fourrage dans les feuilles mortes



en quête des derniers insectes ou alors il s'active dans les buissons pour se régaler des baies de sureau. Si vous connaissez bien le chant de son cousin le pouillot véloce, tchif tchaf, le pouillot fitis nous fait entendre une cascade de notes cristallines, un decrescendo mélancolique qui se termine par un trille. C'est à l'oreille que vous aurez le plus de chance de l'identifier.

La bryone diabolique



Vous avez sûrement déjà observé ces jolis colliers de perles rouges qui ornent les haies et buissons. Il s'agit de la **bryone dioïque** (*Bryonia dioica*), dont la tige peut atteindre 5 mètres. C'est grâce à des filaments en vrille à la base de ses feuilles qu'elle peut s'accrocher et s'enrouler sur toutes sortes de supports. Les fleurs mâles et femelles sont sur des pieds différents, d'où l'appellation dioïque. Si sa racine était utilisée en friction pour neutraliser des douleurs rhumatismales, elle peut provoquer de graves irritations de la peau, d'où son nom de navet du diable. Mais sachez que ses baies écarlates sont toxiques, voire mortelles.



Les cousins du nord

Nous connaissons assez bien les pinsons des arbres, visiteurs réguliers de nos jardins.



Mais en hiver, leurs cousins **pinsons du Nord** (*Fringilla montifringilla*) ont quitté les forêts de l'Europe boréale, pour nos régions plus propices. Les pinsons du Nord se distinguent par le croupion blanc et la gorge, la poitrine et les petites couvertures alaires orangées. Ils sont friands de faines dont ils se régaleront. Ils peuvent constituer des dortoirs où plusieurs milliers d'individus se rassemblent. Spectacle impressionnant.



Fusain

Voici un arbrisseau étonnant. Son bois, une fois carbonisé, donne le « crayon » des dessinateurs. Il s'agit du **fusain d'Europe** (*Euonymus europaeus*) qui reste discret pendant l'été, dans sa tenue verte jusqu'au bout des fleurs. Mais en novembre ses feuilles deviennent lie-de-vin, et ses fruits s'épanouissent en petits lampions rose carmin. À maturité les graines, jolies perles orange, vont s'en échapper. Attention, ces fruits sont toxiques.

